

## CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 31 janvier 2022

### Point n° 2 : Désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes.

A la suite du décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle, il est proposé de procéder à son remplacement dans les organismes suivants :

- Représentant titulaire au **Collège Pilâtre de Rozier**,
- Représentant suppléant à la Conférence Régionale du Sport (**CRdS**) du **Grand Est**,
- Représentant au **Pôle HYDREOS**,
- Délégué à **HAGANIS**,
- Représentant à l'**ASTEE** (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement),
- Représentant suppléant Syndicat Mixte **Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain**,
- Membre du second collège au CA de la **Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz**,
- Représentant titulaire au Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine (**SERM**).

Par délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020, Monsieur Cédric GOUTH a été désigné en qualité de représentant de l'Eurométropole de Metz à la **SAEML Metz Techno'pôles**. Monsieur Cédric GOUTH siège également à cet organisme en qualité de représentant de la Région Grand Est.

Il est donc proposé de désigner un représentant au sein de cet organisme en remplacement de Monsieur Cédric GOUTH.

Par délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, Monsieur François HENRION a été désigné en qualité de représentant titulaire de l'Eurométropole de Metz au Syndicat Mixte **Moselle Aval**.

Monsieur François HENRION siégeant déjà au sein de cet organisme en qualité de représentant suppléant, il est proposé de désigner un représentant suppléant au sein de cet organisme pour le remplacer.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, Monsieur le Président de l'Université de Lorraine informe l'Eurométropole de Metz du renouvellement de l'ensemble de ses Conseils centraux au cours du premier trimestre 2022 et sollicite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, de même sexe, appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Université.

Le Conseil métropolitain est donc invité à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de l'Eurométropole de Metz au nouveau **Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine**.

Par courrier en date du 10 janvier 2022, Monsieur le Directeur du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine informe l'Eurométropole de Metz du renouvellement complet du Conseil du Collegium.

Il est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Eurométropole de Metz au nouveau **Conseil du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine**.

Il est proposé au Conseil métropolitain de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations. Cette possibilité doit faire l'objet d'un vote à l'unanimité selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est donc proposé au Conseil de voter dans ce sens.

*Commission consultée : Bureau.*

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption des motions suivantes :

### **MOTION Temp.1**

---

**Objet : Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 prévoyant la possibilité pour le Conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de Metz Métropole au Collège Pilâtre de Rozier, à la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est, au Pôle HYDREOS, à HAGANIS, à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), à la SAEML Metz Techno'pôles, au Syndicat Mixte Moselle Aval, au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine, au Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine et au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Orne (Orne Aval).

### **MOTION Temp.2**

---

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire de Metz Métropole au Collège Pilâtre de Rozier en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant titulaire de Metz Métropole au Collège Pilâtre de Rozier,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Collège Pilâtre de Rozier,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant titulaire de Metz Métropole au Collège Pilâtre de Rozier en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

### **MOTION Temp.3**

---

**Objet : Désignation d'un représentant suppléant de Metz Métropole à la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 mars 2021 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole à la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole à la Conférence Régionale du Sport (CRdS) du Grand Est en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.4**

---

**Objet : Désignation d'un représentant de Metz Métropole au Pôle HYDREOS en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant de Metz Métropole au Pôle HYDREOS,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Pôle HYDREOS,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant de Metz Métropole au Pôle HYDREOS en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.5**

---

**Objet : Désignation d'un délégué de Metz Métropole au Conseil d'Administration d'HAGANIS en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 septembre 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de délégué de Metz Métropole au Conseil d'Administration d'HAGANIS,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration d'HAGANIS,

DECIDE de désigner M..... en qualité de délégué de Metz Métropole au Conseil d'Administration d'HAGANIS en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.6**

---

**Objet : Désignation d'un représentant de Metz Métropole à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant de Metz Métropole à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement),  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de l'ASTEE,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant de Metz Métropole à l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.7**

---

**Objet : Désignation d'un représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.8**

—

**Objet : Désignation d'un membre du second collège au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 septembre 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de membre du second collège au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz,  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz,

DECIDE de désigner M..... en qualité de membre du second collège au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.9**

—

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire de Metz Métropole au Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 septembre 2020 désignant Monsieur Bruno VALDEVIT en qualité de représentant titulaire de Metz Métropole au Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),  
CONSIDERANT le décès de Monsieur Bruno VALDEVIT, Maire d'Ars-sur-Moselle,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du SERM,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant titulaire de Metz Métropole au Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) en remplacement de Monsieur Bruno VALDEVIT.

#### **MOTION Temp.10**

—

**Objet : Désignation d'un représentant de Metz Métropole à la SAEML Metz Techno'pôles en remplacement de Monsieur Cédric GOUTH.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 désignant Monsieur Cédric GOUTH en qualité de représentant de Metz Métropole à la SAEML Metz Techno'pôles,  
CONSIDERANT que Monsieur Cédric GOUTH représente la Région Grand Est à la SAEML Metz Techno'pôles,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement au sein de la SAEML Metz Techno'pôles,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant de Metz Métropole à la SAEML Metz Techno'pôles en remplacement de Monsieur Cédric GOUTH.

#### **MOTION Temp.11**

—

**Objet : Désignation d'un représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte Moselle Aval en remplacement de Monsieur François HENRION.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 septembre 2020 désignant Monsieur François HENRION en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte Moselle Aval,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 désignant Monsieur François HENRION en qualité de représentant titulaire de Metz Métropole au Syndicat Mixte Moselle Aval,  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentant suppléant au sein de cet organisme,

DECIDE de désigner M..... en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte Moselle Aval.

#### **MOTION Temp.12**

—

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le courrier de Monsieur le Président de l'Université de Lorraine en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 sollicitant Metz Métropole afin de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, de même sexe, au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine,

DECIDE de désigner comme suit les représentants de Metz Métropole au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine :

- représentant titulaire : .....
- représentant suppléant : .....

#### **MOTION Temp.13**

—

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le courrier de Monsieur le Directeur du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de

Lorraine, en date du 10 janvier 2022, sollicitant Metz Métropole afin de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine,

DECIDE de désigner comme suit les représentants de Metz Métropole au Conseil du Collegium Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine :

- représentant titulaire : .....
- représentant suppléant : .....